



DIPLOME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

5 ANS + 1 AN DE POST INTERNAT (minimum)

1 - Culture générale de chirurgie

2 ans de culture générale et d'orientation dans une spécialité comprenant :

- 1 semestre libre
- 2 semestres de chirurgie orthopédique et traumatologique dont 1 au moins, dans un service CHU reconnu formateur
- 1 semestre de chirurgie " molle " " liste élargie prenant en compte les possibilités locales : vasculaire, chirurgie digestive, neuro-chirurgie, urologie "

2 - Inscription au DES de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique à partir du 5e semestre.

Le dossier d'inscription devra comporter, les attestations des 4 stages, l'attestation de participation à l'enseignement théorique de culture générale et la thèse dans le but d'obtenir le titre de Docteur en Médecine avec les responsabilités qui s'y rattachent.

- 3 semestres de chirurgie orthopédique adulte
- 1 semestre de chirurgie orthopédique pédiatrique
- 2 semestres libres dont 1 devra être fait dans une spécialité complémentaire (chirurgie plastique et réparatrice, chirurgie cardio-vasculaire, chirurgie vasculaire, urologie, neurochirurgie ...) choix à faire valider par les enseignants de la discipline d'Orthopédie Traumatologie en fonction des conditions locales souvent différentes d'un CHU à un autre.

Parmi les 10 semestres, 2 semestres au maximum devront être effectués dans les hôpitaux généraux, non CHU.

Le suivi du cursus dès le premier semestre est assuré par un cahier de stage :

- chirurgie effectuée,
- responsabilités,
- enseignement,
- inscription, DIU, DU, DEA...
- participations à publications

Ce cahier de stage doit être en possession du responsable du Service au début de chaque semestre afin qu'il puisse moduler et orienter l'activité du candidat en fonction des objectifs d'enseignement pratique et théorique et du cursus en terme d'activités scientifiques.

3 - Validation de ces 10 semestres sur cursus et contrôle des connaissances avec mémoire et cas cliniques.

Ce contrôle des connaissances à la fin de la 5e année appréciera le candidat et l'autorisera à prendre les responsabilités de chef de clinique ou d'attaché temps plein.

4 - 1 an en tant que CCA ou attaché temps plein (11 vacations) dans un service reconnu formateur.

Si le candidat souhaite le titre de chef de clinique, il doit toujours faire 2 ans conformément à la réglementation universitaire. Ces deux ans peuvent toujours être renouvelable, 2 fois un an.

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE PROPOSITIONS POUR LE CONTROLE DES CONNAISSANCES EN FIN DE CURSUS

Avant la fin du 10ème semestre :

1 – Composition du dossier administratif

A – Le dossier administratif (2 exemplaires)

- un curriculum vitae
- une attestation pour tous les stages de chirurgie avec carnet de stage, appréciations des chefs de service soit 10 attestations pour l'internat
- les attestations de l'enseignement de chirurgie orthopédique et traumatologique
- les comptes rendus d'activité notamment opératoire au cours des 5 ans
- la liste des congrès et cours fréquentés avec certificats de présence

Un certain nombre de points pourraient être attribués en fonction de la participation à des congrès, cours ou diplômes.

Exemples :

- Congrès nationaux, internationaux...
- Formation sous l'égide du Collège
- Cours d'enseignement
- Diplôme d'Université, DEA...
- Communications ou articles...

B – Un mémoire sur un sujet d'orthopédie traumatologie différent de la thèse et défini au moins un an avant la fin du cursus, en accord avec un enseignant PU-PH ou MCU-PH qui coordonne le travail. Il est souhaitable que ce mémoire soit présenté sous la forme d'un pré-article rédigé suivant les recommandations aux auteurs des revues françaises à Comité de Lecture et indexées.

2 – Contrôle des connaissances

Il porte sur :

- le mémoire qui sera présenté et analysé devant le Jury
- un entretien et des questions sur des problèmes concrets et des dossiers médicaux

Il ne pourra avoir lieu que si le dossier administratif et scientifique est conforme et remis dans les délais.

Ce contrôle des connaissances doit être effectué avant la fin du 10e semestre à une date fixée par le coordonnateur régional en fonction des nominations de chef de clinique qui peuvent avoir lieu soit en novembre, soit en mai.

CE DOSSIER ADMINISTRATIF ET LE MEMOIRE DOIVENT PARVENIR AU COORDONNATEUR REGIONAL DEUX MOIS AVANT LA DATE DU CONTROLE DES CONNAISSANCES.

3 – Ce contrôle des connaissances qui a lieu à la fin de la 5^e année appréciera le candidat pour l'autoriser à prendre des responsabilités de chef de clinique ou d'attaché temps plein.

4 – La validation définitive du DES de Chirurgie Orthopédique et traumatologique sera obtenue l'année suivante sur présentation de l'attestation d'un an de post internat dans un service formateur.